RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Conseil d'administration
Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 2025-22

Approbation du plan de gestion 2025-2040 du Parc naturel marin d'Iroise

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** les articles L.334-4 et R. 334-33-2° et 4° du code de l'environnement, relatifs aux Parcs naturels marins et à leur conseil de gestion ;
- **Vu** la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation donnée au conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour les opérations définies au plan de gestion ;
- **Vu** la délibération n°2025-21 du 17 septembre 2025 du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adoptant le plan de gestion 2025-2040 du parc naturel marin ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration approuve le plan de gestion 2025-2040 du Parc naturel marin d'Iroise.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO